

WEBINAIRE

**AUTOCONSOMMATION SOLAIRE
ET PILOTAGE INTELLIGENT,**

**ET SI VOUS REPRENIEZ
LE CONTRÔLE
DE VOTRE ÉNERGIE ?**

FAQ



THEMES	Sous-thèmes	Questions	Réponses
PRINCIPES DE L'AUTOCONSUMMATION SOLAIRE			
Autoconsommation solaire			
Principes autoconsommation solaire	Autoconsommation solaire	Les panneaux peuvent-ils alimenter mes équipements (climatisation, chauffage) et peut-on se chauffer avec le solaire ?	Oui, les panneaux photovoltaïques peuvent alimenter vos équipements électriques, y compris une climatisation, un chauffe-eau ou un chauffage électrique. En revanche, ils ne couvrent pas toujours à eux seuls 100 % des besoins, surtout en hiver. Pour le chauffage, l'usage est particulièrement pertinent avec une pompe à chaleur, plus efficace qu'un chauffage électrique direct. Le dimensionnement de l'installation est étudié selon votre consommation et votre toiture.
Principes autoconsommation solaire	Autoconsommation solaire	Quel est le risque d'incendie d'une installation et les pompiers interviennent-ils ?	Le risque d'incendie lié à une installation photovoltaïque bien réalisée est très faible. Nos installateurs sont tous certifiés RGE et respectent la norme NF C 15-100 ainsi que les règles spécifiques au photovoltaïque. Les incidents sont généralement liés à des défauts d'installation.
Principes autoconsommation solaire	Autoconsommation solaire	Que se passe-t-il en hiver / par faible luminosité côté production ?	Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité même en hiver ou par temps nuageux, car ils fonctionnent grâce à la lumière et pas uniquement au soleil direct. La production est simplement plus faible qu'en plein été ou par grand soleil. Votre maison reste alors alimentée automatiquement par le réseau si la production solaire ne suffit pas.
Principes autoconsommation solaire	Autoconsommation solaire	Une installation augmente-t-elle la valeur d'un bien (ex. maison à la campagne) ?	Oui, une installation photovoltaïque peut contribuer à valoriser un bien immobilier, notamment en améliorant sa performance énergétique. Elle peut avoir un impact positif sur le DPE, un critère de plus en plus déterminant pour les acheteurs.
Principes autoconsommation solaire	Autoconsommation solaire	Peut-on produire sur un site (compteur A) et utiliser l'énergie sur un autre site (compteur B) ?	En règle générale, non : une installation photovoltaïque en autoconsommation alimente le point de livraison sur lequel elle est raccordée. Produire sur un compteur A pour consommer directement sur un compteur B n'entre pas dans l'offre standard Mon Energie by CA. Des montages spécifiques d'autoconsommation collective peuvent exister dans certains cas, mais ils nécessitent un cadre technique et réglementaire particulier et ne correspondent pas à l'offre standard actuelle.
Principes autoconsommation solaire	Autoconsommation solaire	Si je revends le surplus, suis-je en autosuffisance totale ? Pourquoi ai-je encore des factures ?	Non. Revendre le surplus ne signifie pas être autosuffisant à 100 %. Vous continuez à avoir besoin du réseau lorsque votre production est insuffisante (la nuit, en hiver ou par temps très couvert). C'est pourquoi vous conservez un abonnement d'électricité et pouvez encore avoir des factures : abonnement, consommation complémentaire depuis le réseau et éventuels taxes/frais associés.
Autonomie énergétique			
Principes autoconsommation solaire	Autonomie énergétique	En cas de coupure électrique, l'installation prend-elle le relais en autonomie ?	En cas de blackout, il est obligatoire de couper la centrale solaire. Mais vous pouvez souscrire à une option "technique" pour que la centrale puisse continuer de fonctionner.
SITUATION / TYPOLOGIE DU BIEN A EQUIPER			
Appartement			
Typologie du bien à équiper	Appartement	Un immeuble dont je suis seul propriétaire peut-il faire partie du contrat ?	À ce jour, l'offre Mon Energie by CA vise principalement les propriétaires de maisons individuelles. Même si vous êtes seul propriétaire d'un immeuble, ce type de configuration sort du périmètre standard de l'offre résidentielle actuelle. Nous vous invitons à demander une étude spécifique si vous souhaitez vérifier la faisabilité de votre projet.
Maisons mitoyennes			
Typologie du bien à équiper	Maisons mitoyennes	Si j'ai un toit commun avec un voisin déjà équipé, peut-on cumuler deux installations sur ce toit ?	Oui, cela peut être possible, mais cela dépend de la configuration exacte du toit, de la propriété de la toiture, de la place disponible, de la puissance déjà installée et des règles éventuelles de copropriété/mitoyenneté. Il faut s'assurer que chaque installation reste bien individualisée sur le plan technique et administratif. Une étude technique et juridique du projet est donc nécessaire avant validation.
Résidence principale / secondaire			
Typologie du bien à équiper	Résidence secondaire	Peut-on équiper une résidence secondaire destinée à devenir résidence principale, en dehors de la région Nord-Est ?	Oui, l'offre s'applique aux résidences principales comme secondaires, et elle est disponible dans tous les départements de France métropolitaine (le réseau d'installateurs RGE couvre l'ensemble du territoire, pas seulement le Nord-Est). La rentabilité est meilleure si la maison est fréquentée régulièrement, ce qui sera d'autant plus le cas si elle devient votre résidence principale.
Situation du bien			
Situation du bien à équiper	Production en fonction de l'ombrage	Quel est l'impact de l'ombrage (arbres, environnement boisé) sur la production de mon installation ?	L'ombrage, même partiel, peut réduire sensiblement la production d'une installation photovoltaïque. Son impact dépend de l'heure, de la saison, de la surface ombragée et de la technologie retenue (micro-onduleurs ou onduleur central). Un arbre, un relief ou un environnement boisé peuvent donc pénaliser la performance. La visite technique et l'étude de faisabilité permettent justement de mesurer cet impact et d'adapter l'implantation ou la puissance du projet.
Situation du bien à équiper	Production en fonction des régions	Quelle puissance optimale envisager selon ma région et ma surface de toiture ?	La puissance optimale dépend de plusieurs critères : votre consommation annuelle, votre profil d'usage, l'ensoleillement de votre région, l'orientation/inclinaison du toit et la surface réellement exploitable. À titre indicatif, il faut souvent environ 4 m² par kWc : environ 12 m² pour 3 kWc, 24 m² pour 6 kWc et 36 m² pour 9 kWc. Une étude personnalisée permet de déterminer le dimensionnement le plus pertinent pour votre situation.
Situation du bien à équiper	Production	Sur quels mois de l'année vos études de production sont-elles basées (production normale / optimale) ?	Les études de production sont réalisées sur une base annuelle, à partir de données météorologiques et d'ensoleillement représentatives de votre localisation. Le calcul ne repose donc pas sur quelques mois « optimaux » uniquement, mais sur un lissage de la production attendue sur l'ensemble de l'année pour donner une estimation réaliste.
Zone classée			
Situation du bien à équiper	Zone classée	Peut-on installer des panneaux en zone protégée / à proximité d'un monument classé (Bâtiments de France) ? Proposez-vous des panneaux de couleur ?	Il est possible d'installer des panneaux photovoltaïque sur toiture d'une maison située dans une zone classée Bâtiments de France mais il faut pour cela obtenir au préalable l'accord de votre mairie qui inclut l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Cette démarche peut être prise en charge par l'équipe Mon Energie by CA lors du lancement du projet.
Toiture			
Situation du bien à équiper	Toiture	Peut-on installer les panneaux ailleurs que sur le toit de la maison (au sol, jardin, carport, pergola, dépendance) ?	L'offre Mon Energie by CA prévoit principalement l'installation sur le toit de votre maison. L'installation sur une dépendance peut être envisagée. En revanche, l'installation au sol dans le jardin ou sur façade/pignon n'est généralement pas couverte par l'offre. Nous vous invitons à demander à être contacté par un conseiller Mon Energie by CA depuis notre site https://monenergie-ca.fr/ pour l'étude de votre projet.
Situation du bien à équiper	Toiture	L'installation est-elle possible sur un toit plat (étanchéité, prise au vent) ?	Oui, les panneaux peuvent tout à fait être installés sur un toit plat grâce à des structures de fixation spécifiques qui assurent leur inclinaison optimale. L'étanchéité et la tenue au vent (régions ventées) sont vérifiées lors de la visite technique par l'installateur certifié RGE.
Situation du bien à équiper	Toiture	Quels types/matériaux de toiture sont compatibles (zinc, charpente métallique...) et y a-t-il des incompatibilités ?	La plupart des types de toiture sont compatibles : tuiles (terre cuite, béton), ardoise, bac acier ; les toitures en zinc ou avec isolation SARKING le sont avec des fixations spécifiques. Une charpente métallique se vérifie au cas par cas. Les toitures contenant de l'amiante sont problématiques (manipulation réglementée) : le projet ne peut se poursuivre qu'après désamiantage. La visite technique détermine la solution adaptée.

Situation du bien à équiper	Toiture	Y a-t-il des contraintes de poids pour la charpente (toit plat ou incliné) ?	Oui, la structure de la toiture et la charpente doivent être capables de supporter la charge de l'installation. Cet aspect est vérifié lors de la visite technique. En cas de doute (charpente ancienne, toit plat, structure légère, etc.), des vérifications complémentaires peuvent être demandées avant validation du projet.
Situation du bien à équiper	Toiture	Les panneaux sont-ils posés en surimposition (par-dessus la toiture) ou en remplacement des tuiles ?	Dans l'offre Mon Energie by CA, les panneaux sont posés en surimposition (sur les tuiles ou ardoises existantes), fixés via des rails et des crochets spéciaux qui s'accrochent à la charpente sans percer les tuiles. L'intégration au bâti (panneaux remplaçant les tuiles) n'est pas proposée à ce jour. L'intégration au bâti n'est généralement pas recommandée car elle augmente les risques d'infiltration, complique la pose et offre aujourd'hui moins d'avantages que la surimposition qui préserve l'étanchéité du toit
Surface			
Situation du bien à équiper	Surface	Une surface de 25 m² de panneaux peut-elle suffire ?	La surface nécessaire est déterminée selon vos besoins en énergie donc de la puissance installée : comptez environ 4 m² par kWc. Pour un système de 3 kWc, il faut environ 12 m² de toit dégagé. Pour 6 kWc, environ 24 m². Pour 9 kWc, environ 36 m². Le dimensionnement adapté de l'installation fait partie de l'étude du projet réalisée par les conseillers Mon Energie by CA.
Orientation			
Situation du bien à équiper	Orientation	Quelle est l'orientation optimale, et une orientation Nord/Nord-Ouest reste-t-elle intéressante financièrement ?	Les toits orientés vers le sud et inclinés entre 30° et 35° offrent les meilleurs rendements, mais d'autres orientations et inclinaisons sont possibles. Ces aspects font partie de l'étude du projet réalisée par les conseillers Mon Energie by CA.
Installation existante			
Situation / typologie du bien à équiper	Installation existante	J'ai déjà une installation photovoltaïque : puis-je bénéficier de l'offre ou la compléter (batterie, gestionnaire, panneaux supplémentaires) ?	L'offre est principalement conçue pour de nouvelles installations. Si votre installation a été réalisée par Mon Energie by CA, son extension (panneaux, batterie, gestionnaire) est possible sous réserve de compatibilité technique. Pour une installation réalisée par un autre opérateur, la faisabilité dépend de la compatibilité du matériel existant : demandez une étude personnalisée via le site. À noter : conserver un éventuel contrat EDF OA avantageux et orienter les panneaux ajoutés vers l'autoconsommation est souvent la meilleure option (sans dépasser la puissance d'injection prévue au contrat).
Situation / typologie du bien à équiper	Installation existante	J'ai déjà des panneaux et je revends à EDF : comment passer en autoconsommation plutôt que revendre ?	Cela dépend du type de contrat EDF OA. Il faut distinguer les contrats en revente totale et ceux avec rachat du surplus. Dans la majorité des cas, vous avez intérêt à conserver votre contrat EDF OA existant, souvent associé à un tarif de rachat avantageux (vs tarif de rachat qui a fortement baissé), et à utiliser les panneaux ajoutés uniquement pour l'autoconsommation. Le surplus éventuel sera alors injecté sur le réseau sans rachat. Attention toutefois : les contrats EDF OA prévoient généralement une puissance maximale d'injection qu'il est impératif de ne pas dépasser. N'hésitez pas à demander via notre site à ce qu'un de nos Conseillers Mon Energie by CA vous contacte pour étudier les possibilités selon votre situation.
Situation / typologie du bien à équiper	Installation existante	Mon installation existante a été mal réalisée ou arrive en fin de contrat de revente : le CA peut-il intervenir pour l'optimiser ou augmenter ma capacité ?	Une optimisation ou une extension peut être étudiée au cas par cas. Si l'installation initiale a été réalisée via Mon Energie by CA, l'ajout d'équipements ou de panneaux est généralement plus simple. Pour une installation existante réalisée par un autre opérateur, il faut vérifier la compatibilité du matériel, l'état de l'installation et les contraintes liées à un éventuel contrat de revente existant. Une étude personnalisée est donc indispensable avant toute intervention.
Energie au gaz			
Situation / typologie du bien à équiper	Energie au gaz	Avec un chauffage au gaz/fioul, l'intérêt est-il moindre et quel gain espérer ? Faut-il une pompe à chaleur pour poser des panneaux ?	Si votre chauffage est au gaz ou au fioul, votre facture d'électricité est souvent inférieure à 1 000 €/an, ce qui rend l'installation moins rentable à court terme. Il n'est pas nécessaire d'avoir une pompe à chaleur pour poser des panneaux. En revanche, si vous envisagez de remplacer votre chaudière par une PAC (gros consommateur électrique), il peut être judicieux d'anticiper l'installation solaire, que les panneaux pourront alimenter.
Situation / typologie du bien à équiper	Energie au gaz	Accompagnez-vous le remplacement d'une chaudière gaz par une pompe à chaleur en même temps que l'installation solaire ?	L'offre Mon Energie by CA est aujourd'hui focalisée sur l'installation photovoltaïque et n'installe pas de pompe à chaleur dans ce cadre. Si vous êtes accompagné par un autre prestataire pour votre PAC, signalez-le à votre Conseiller afin d'optimiser le dimensionnement de l'installation solaire en tenant compte de votre futur besoin électrique.
OFFRE MON ENERGIE BY CA			
Offre			
Offre Mon Energie by CA	Offre	Quel est l'intérêt pour le Crédit Agricole de proposer cette offre, et devient-il fournisseur d'énergie ?	Avec Mon Energie by CA, le Crédit Agricole, via sa filiale Comwatt (CA Transitions & Énergies), propose une offre clé en main d'autoconsommation pour accompagner les particuliers dans la transition énergétique et la maîtrise de leurs dépenses. Le Groupe ne devient pas votre fournisseur d'électricité : vous conservez votre contrat habituel. Le contrat de l'offre est signé avec Comwatt Equipement, l'installation étant réalisée par des installateurs certifiés RGE.
Offre Mon Energie by CA	Offre	Quels sont les engagements du client et de Mon Energie by CA, et pour quelle durée ?	L'étude et la visite technique sont gratuites et sans engagement ; vous ne vous engagez qu'à la signature du contrat. En contrepartie, Mon Energie by CA fournit le matériel, l'installation par un partenaire RGE, l'accompagnement administratif, le service client et les garanties (produit, performance, décennale). La durée des engagements correspond à celle des garanties et du contrat de services ; votre Conseiller Mon Energie by CA vous en précise le détail avant signature.
Offre Mon Energie by CA	Offre	Peut-on acheter une petite installation seulement (1 à 1,5 kWc) ?	L'offre propose plusieurs niveaux de puissance (3, 6, 9 ou 12 kWc), dimensionnés pour être pertinents au regard de votre consommation. Une très petite installation (1 à 1,5 kWc) n'est généralement pas proposée, car peu adaptée à un retour sur investissement intéressant. Votre Conseiller vous orientera vers la puissance la plus adaptée à votre besoin.
Offre Mon Energie by CA	Offre	L'offre est-elle disponible en location (type Sunlib/Zilo) et s'adresse-t-elle aussi aux professionnels ?	À ce jour, l'offre Mon Energie by CA ne propose pas de location de l'installation : le matériel est vendu et vous en devenez propriétaire. Par ailleurs, l'offre standard actuelle vise les particuliers ; elle ne couvre pas le marché professionnel dans son périmètre actuel.
Offre Mon Energie by CA	Offre	L'offre fonctionne-t-elle si je n'ai pas le choix de mon fournisseur d'électricité (monopole local) ?	Oui, dans la plupart des cas vous pouvez conserver votre fournisseur d'électricité habituel. L'installation solaire vient en complément de votre contrat existant. Si votre zone dépend d'un opérateur local (ELD), la faisabilité technique de l'autoconsommation reste généralement possible ; les modalités de rachat du surplus peuvent en revanche dépendre du cadre local.
Offre Mon Energie by CA	Offre	Est-il intéressant de coupler l'option TEMPO d'EDF avec des panneaux ?	Oui, il peut être intéressant de conserver ou de combiner une option Tempo avec des panneaux solaires. Les panneaux réduisent vos achats d'électricité en journée, tandis que l'option Tempo agit sur le prix de l'électricité prélevée sur le réseau lorsque vous ne produisez pas. L'intérêt dépend surtout de vos habitudes de consommation et des moments où vous rechargez ou chauffez.
Offre Mon Energie by CA	Offre	En quoi le Crédit Agricole se différencie-t-il d'offres concurrentes (ex. Hellowatt) ?	Mon Energie by CA se distingue par une offre intégrée qui comprend l'étude personnalisée, un réseau d'installateurs partenaires certifiés RGE, l'accompagnement aux démarches administratives, l'intégration du gestionnaire d'énergie Comwatt et l'appui d'un acteur solide du Groupe Crédit Agricole. Le positionnement prix doit s'apprécier en tenant compte du matériel, des services inclus, des garanties et du niveau d'accompagnement.
Offre Mon Energie by CA	Offre	Comment évitez-vous les litiges fréquents avec les installateurs (qualité, promesses d'économies non tenues) ?	Pour limiter ce risque, les installateurs partenaires sont tous certifiés RGE et sélectionnés sur la base d'un cahier des charges strict et d'une charte qualité. L'accompagnement est assuré de bout en bout, avec un service dédié au suivi de l'installation, et des garanties (produit, performance, décennale). En cas de difficulté, vous disposez d'un interlocuteur unique pour le suivi et le SAV.
Critères éligibilité			

Webinaire Mon Energie by CA

Réponses à vos questions

Juin 2026

Offre Mon Energie by CA	Critères éligibilité	Faut-il une facture/consommation minimale (ex. > 1000 €/an) pour accéder à l'offre ? Est-ce toujours d'actualité ?	Le seuil de 1 000 € de facture annuelle d'électricité reste un repère recommandé pour que le retour sur investissement soit généralement pertinent. Ce n'est pas une impossibilité technique stricte : un projet peut rester intéressant si votre consommation est un peu inférieure ou si vous prévoyez des usages électriques supplémentaires (PAC, véhicule électrique, piscine, etc.).
Offre entreprise			
Offre Mon Energie by CA	Offre entreprise	L'offre concerne-t-elle aussi les bâtiments industriels / le segment professionnel (C&I) ? Des développements sont-ils prévus ?	Non, à ce jour l'offre Mon Energie by CA présentée ici s'adresse uniquement aux particuliers. Les bâtiments industriels, professionnels ou projets de type C&I ne font pas partie du périmètre standard actuel. Des évolutions pourront être étudiées ultérieurement, mais elles ne sont pas intégrées à l'offre résidentielle actuelle.
Accompagnement			
Offre Mon Energie by CA	Accompagnement	L'étude est-elle gratuite, même si le projet n'aboutit pas ?	Oui, l'étude détaillée de votre projet est entièrement gratuite. Vous pouvez réaliser une simulation en ligne sur monenergiebyca.fr , puis être recontacté par un Conseiller Mon Energie by CA qui étudiera votre projet en détails avec vous. Après signature du contrat, un de nos installateurs partenaire se rendra ensuite à votre domicile pour réaliser une visite technique et confirmer la faisabilité technique de votre projet. Aucun frais ne vous sera demandé si votre projet n'aboutit à la suite de cette visite technique.
Offre Mon Energie by CA	Accompagnement	Gérez-vous les démarches liées aux aides/subventions et le conseiller recherche-t-il les subventions auxquelles j'ai droit ?	Oui. L'équipe Mon Energie by CA vous accompagne dans l'identification des aides mobilisables pour votre projet (prime à l'autoconsommation, aides locales éventuelles, démarches administratives, etc.). Certaines démarches, comme la souscription du contrat de rachat du surplus, restent toutefois à réaliser en votre nom, avec accompagnement possible de notre équipe.
Offre Mon Energie by CA	Accompagnement	Comment s'inscrire / être contacté pour une étude personnalisée ?	Pour obtenir une étude personnalisée, rendez-vous sur le site monenergiebyca.fr réalisez une simulation en ligne et demandez contacté. Un Conseiller Mon Energie by CA vous recontactera dans les meilleurs délais pour approfondir votre projet. Vous pouvez également demander directement à être recontacté sans faire de simulation via le formulaire de contact disponible sur le site.
Offre Mon Energie by CA	Accompagnement	Je ne suis pas rappelé malgré mes relances : comment être recontacté ?	Nous sommes désolés si vous n'avez pas encore été recontacté. Le plus simple est de refaire une demande depuis le site Mon Energie by CA (simulation ou formulaire de contact) en précisant votre projet ; cela permettra à un Conseiller spécialisé de reprendre votre dossier.
Durée de réalisation projet			
Offre Mon Energie by CA	Durée	Quel est le délai pour concrétiser un projet déjà mûr ?	Le délai moyen est de 2 à 6 mois entre la première prise de contact et la mise en service avec un délai moyen de 3 mois. Ce délai comprend : les différents rendez-vous avec les Conseillers Mon Energie by CA, la visite technique, la réalisation de différentes démarches administratives notamment l'obtention des autorisations d'urbanisme, la pose des panneaux et la mise en service .
Matériel			
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quelle est l'origine des panneaux et où sont-ils fabriqués (France, Chine, Europe) ? Qu'est-ce qui vous différencie ?	Les panneaux proposés dans l'offre Mon Energie by CA sont de la marque Dualsun, entreprise française fondée à Marseille, dont les panneaux sont fabriqués en Chine avec des standards de qualité élevés et des contrôles développés en France. Dualsun est reconnue pour la qualité et la durabilité de ses produits photovoltaïques.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quelle est la garantie du matériel : sur quoi porte-t-elle et pour quelle durée ?	Les panneaux solaires ont généralement une durée de vie moyenne de 25 ans, avec une garantie produit allant généralement de 10 à 25 ans selon les fabricants. Les panneaux solaires que nous vous installons ont de la marque française Dualsun et ont une garantie produit de 25 ans + 5 ans d'extension à l'activation des garanties. Ils ont également des garanties de performance sur le rendement photovoltaïque de 30 ans.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quelle est la durée de vie de l'installation et que se passe-t-il en fin de vie (ex. dans 30 ans, démontage, recyclage) ?	La durée de vie moyenne des panneaux est d'environ 25 ans, leur production se prolongeant souvent au-delà avec un rendement légèrement réduit : il n'est donc pas nécessaire de tout démonter dans 30 ans. En fin de vie, le recyclage est encadré en France (directive DEEE) et organisé par l'éco-organisme agréé SOREN ; les panneaux sont recyclables à plus de 90-95 % (verre, aluminium, silicium). Les panneaux Dualsun bénéficient en outre d'une garantie produit de 25 ans (+5 ans) et de performance de 30 ans.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quelle est la résistance des panneaux aux intempéries (grêle, foudre) ?	Les panneaux photovoltaïques sont conçus pour résister aux intempéries. Les panneaux Dualsun généralement vendus dans notre offre sont certifiés selon les normes internationales IEC 61215 et IEC 61730, qui incluent des tests de résistance à la grêle, aux charges de neige et aux vents forts. En cas d'événement exceptionnel, les panneaux peuvent être couverts par votre assurance multirisque habitation, sous réserve des garanties prévues dans votre contrat. Nous vous recommandons fortement de contacter votre assurance pour déclarer votre installation solaire.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Existe-t-il différents types de panneaux (nouvelles générations, bifacial) et faut-il attendre une meilleure efficacité avant de s'équiper ?	Oui, il existe plusieurs technologies de panneaux (mono, bifacial, différentes puissances et rendements). Pour une maison individuelle, les panneaux photovoltaïques actuels sont déjà une technologie mature et performante ; il n'est généralement pas pertinent de repousser un projet dans l'attente d'une hypothétique évolution. Le choix du matériel dépend surtout de votre toiture, de votre budget et de votre objectif d'autoconsommation.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quel type d'onduleur proposez-vous (central, micro-onduleurs, hybride) et quelles sont les différences ?	Nous proposons les deux types d'onduleurs. La différence : un onduleur central convertit l'ensemble de la production en courant alternatif, tandis que les micro-onduleurs (un par panneau) optimisent individuellement chaque panneau et sont plus performants en cas d'ombrage partiel mais plus coûteux. Votre Conseiller Mon Energie by CA vous accompagnera pour choisir la meilleure option pour votre situation.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Comment est dimensionnée l'installation (puissance, nombre de panneaux) selon ma consommation et ma surface de toiture ? (ex. à combien de panneaux correspond 3 kWc)	En règle générale : pour une consommation de 3 000 à 4 000 kWh/an, un système de 3 kWc est adapté ; pour 6 000 à 8 000 kWh/an, un système de 6 kWc ; pour 10 000 kWh et plus, un système de 9 à 12 kWc. Ces estimations varient selon votre région, votre orientation et vos habitudes de consommation. Le rendez-vous avec un de nos Conseillers Mon Energie by CA permettra d'affiner votre besoin.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Le matériel est-il souverain et sécurisé (pas de pilotage à distance par le fabricant) ?	La sécurité des équipements et la conformité aux normes électriques sont assurées par une pose réalisée par des professionnels certifiés RGE ; le gestionnaire d'énergie est développé par Comwatt, filiale française du Groupe Crédit Agricole (CA Transitions & Énergies). Pour les éléments précis de souveraineté du matériel et de sécurisation du pilotage à distance, votre Conseiller Mon Energie by CA pourra vous apporter le détail correspondant au matériel retenu.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Qui est propriétaire des équipements ?	Vous êtes propriétaire des équipements après l'installation : panneaux photovoltaïques, onduleur/micro-onduleurs, gestionnaire d'énergie et batterie si vous avez choisi cette option. L'offre Mon Energie by CA ne repose pas sur un modèle locatif à ce jour.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quelles sont les marques retenues et quels installateurs interviennent dans ma région ?	Les panneaux proposés dans l'offre sont principalement de marque Dualsun ; selon les configurations et l'éligibilité à certains dispositifs, d'autres marques comme Voltec peuvent aussi être étudiées. L'installation est réalisée par un réseau d'installateurs partenaires certifiés RGE, sélectionnés par Mon Energie by CA / Comwatt et répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Quel recours en cas de faillite du fabricant des panneaux ?	Les garanties produit sont attachées au matériel et restent mobilisables ; en cas de défaillance, le remplacement s'effectue dans le cadre de la garantie. Par ailleurs, la garantie décennale souscrite par l'installateur reste valable indépendamment de la situation de l'entreprise, et CA Transitions & Énergies, via sa filiale Comwatt, assure la continuité du service client et du SAV.

Offre Mon Energie by CA	Matériel	Proposez-vous des trackers solaires en complément des panneaux ?	Non, l'offre prévoit la pose de panneaux fixes en toiture ; elle n'intègre pas de trackers solaires (panneaux mobiles suivant la course du soleil).
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Proposez-vous une petite éolienne pour compléter l'autoconsommation ?	Non, l'offre Mon Energie by CA ne propose pas actuellement de petite éolienne en complément de l'installation photovoltaïque. L'offre est centrée sur les panneaux photovoltaïques, avec gestionnaire d'énergie et batterie en option.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Vaut-il mieux investir dans des panneaux ou dans des tuiles à panneaux intégrés ?	Dans l'offre, les panneaux sont posés en surimposition (au-dessus de la couverture) ; les tuiles à panneaux intégrés ne sont pas proposées à ce jour. L'intégration au bâti est généralement moins recommandée : elle augmente les risques d'infiltration, complique la pose et offre aujourd'hui moins d'avantages que la surimposition, qui préserve l'étanchéité du toit.
Offre Mon Energie by CA	Matériel	Un kit plug-and-play sans stockage offre-t-il un retour sur investissement plus rapide, et le prix des batteries va-t-il baisser ?	L'offre Mon Energie by CA ne porte pas sur des kits plug-and-play : elle comprend une installation réalisée par un professionnel. Un kit plug-and-play peut parfois paraître plus rapide à rentabiliser pour de très petits usages, mais il ne répond pas au même niveau de service, d'accompagnement et de performance qu'une installation dimensionnée pour un logement. Le prix des batteries évolue dans le temps, mais un projet doit avant tout être évalué selon vos besoins actuels.
Batterie			
Offre Mon Energie by CA	Batterie	À quoi sert une batterie, est-elle indispensable et quel est l'intérêt réel du stockage ?	La batterie permet de stocker l'excédent de production solaire non consommé de la journée pour le consommer ultérieurement notamment le soir ou la nuit. Elle est particulièrement intéressante si vous êtes absent durant la journée et si vous souhaitez maximiser votre autoconsommation. Au tarif actuel de rachat EDF OA (0,01 euro/kWh), il peut être plus rentable de stocker et consommer vous-même l'énergie (vous économisez environ 0,25 euro/kWh) plutôt que de la revendre.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Quel est le prix / coût d'une batterie ?	Le prix de la batterie varie en fonction de la marque choisie et de sa capacité. A ce jour, le prix des batteries que nous proposons varie entre 3 500€ et 9 000€ environ. A cela doit être ajouté le coût d'installation de la batterie.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Quelle est la capacité, la puissance et la durée de vie d'une batterie ?	Les batteries proposées ont des capacités variant de 5 à 15 kWh selon les modèles, ce qui permet de couvrir une grande partie de la consommation nocturne d'un foyer. La durée de vie est estimée à 10 à 15 ans (environ 8000 à 10000 cycles de charge). Pour avoir avoir plus de détails techniques sur un modèle, n'hésitez pas à poser vos questions lors de votre échange avec l'un de nos Conseillers Mon Energie by CA.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Est-ce rentable d'ajouter une batterie, de quelle capacité, et faut-il attendre vu le coût ?	L'ajout d'une batterie est d'autant plus intéressant que vous consommez peu en journée et que le tarif de rachat du surplus est faible : stocker pour consommer soi-même peut être plus rentable que revendre (environ 0,25 €/kWh économisé). La capacité (5 à 15 kWh selon les modèles) se choisit selon votre consommation du soir et de la nuit. Le coût restant significatif (environ 3 500 à 9 000 € + pose), l'intérêt s'évalue au cas par cas via une simulation ; il est aussi possible de l'ajouter plus tard.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Peut-on installer une batterie a posteriori, à n'importe quel moment ?	Oui, il est possible d'ajouter une batterie après l'installation initiale de vos panneaux solaires, si celle-ci a été réalisée par Mon Energie by CA. Des frais d'installation supplémentaires s'appliqueront.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Qu'est-ce qu'une batterie virtuelle (avantages/inconvénients vs physique, coût) et la proposez-vous ?	A ce jour, nous ne proposons que des batteries physiques en option.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	L'installation d'une batterie nécessite-t-elle un onduleur spécifique ?	L'intégration d'une batterie nécessite un équipement de conversion adapté (onduleur hybride ou onduleur dédié à la batterie, selon la configuration). Ce point est dimensionné par l'installateur en fonction de votre installation ; votre Conseiller Mon Energie by CA pourra préciser la solution technique retenue pour votre projet.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Une batterie est-elle paramétrable ?	Oui. Couplée au gestionnaire d'énergie Comwatt, la batterie s'intègre au pilotage intelligent : via l'application, vous suivez la charge et la décharge, et le système optimise automatiquement le stockage et la restitution de l'énergie selon votre production et vos usages.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	La batterie fonctionne-t-elle lors d'une coupure de courant (Enedis) ?	En cas de coupure du réseau, la centrale solaire doit en principe se couper pour des raisons de sécurité. Une batterie peut, selon sa configuration et l'option technique souscrite, assurer une alimentation de secours de certains usages. Votre Conseiller Mon Energie by CA pourra préciser ce que permet le matériel retenu.
Offre Mon Energie by CA	Batterie	Avec une batterie, perd-on la possibilité de revendre le surplus ?	Non. La présence d'une batterie ne vous fait pas perdre la possibilité de revendre le surplus. En pratique, l'énergie produite sert d'abord à votre consommation, puis à charger la batterie si vous en avez une ; une fois la batterie pleine, le surplus restant peut être injecté sur le réseau et vendu si vous avez souscrit un contrat de rachat.
Gestionnaire d'énergie			
Offre Mon Energie by CA	Gestionnaire d'énergie	Combien coûte l'abonnement au gestionnaire d'énergie (option premium/avancée), et après la première année ?	Le gestionnaire d'énergie est inclus dans le pack solaire standard avec les services essentiels (pilotage manuel des équipements, suivi en temps réel, accès aux données de consommation etc.). Les services de pilotage intelligents, eux, sont offerts la première année. Au-delà, un abonnement annuel est facturé à partir de 6€ par mois en fonction de la puissance de votre centrale solaire. Par exemple pour une centrale solaire avec une puissance de 6kWc, sera de 12 euros par mois.
Offre Mon Energie by CA	Gestionnaire d'énergie	Comment le pilotage intelligent déclenche-t-il les appareils (lave-linge, lave-vaisselle) à distance ? Faut-il des appareils connectés spécifiques ?	Le pilotage intelligent fonctionne en déclenchant ou autorisant certains usages aux moments les plus favorables, selon la production solaire disponible. Pour cela, il faut que les équipements soient compatibles avec un démarrage piloté (contact sec, relais, prises/équipements connectés, fil pilote selon le type d'appareil). Tous les appareils ne sont pas pilotables de la même manière ; ce point est vérifié selon votre configuration.
Offre Mon Energie by CA	Gestionnaire d'énergie	Le gestionnaire s'adapte-t-il à une installation existante / peut-on l'ajouter seul ? Faut-il modifier l'électroménager ou le tableau électrique, et à quel coût ?	L'ajout du gestionnaire d'énergie sur une installation existante dépend de la compatibilité du matériel déjà en place. À ce jour, Mon Energie by CA ne commercialise pas encore le gestionnaire seul dans l'offre standard, mais ce sujet est à l'étude. Dans certains cas, des adaptations du tableau électrique ou l'ajout d'équipements compatibles peuvent être nécessaires ; cela se vérifie au cas par cas.
Offre Mon Energie by CA	Gestionnaire d'énergie	Le pilotage est-il automatisable et accessible via API (domotique) ?	Le gestionnaire d'énergie permet déjà un suivi des données et des fonctions de pilotage dans l'écosystème prévu par l'offre. En revanche, l'ouverture via API ou l'intégration avancée à un système domotique tiers n'est pas proposée comme fonctionnalité standard documentée à ce jour.
Offre Mon Energie by CA	Gestionnaire d'énergie	Le pilotage intelligent nécessite-t-il un abonnement Heures Pleines/Heures Creuses ?	Non, le pilotage intelligent ne nécessite pas obligatoirement un abonnement Heures Pleines / Heures Creuses. Vous pouvez conserver votre contrat actuel, et le gestionnaire peut même prendre en compte ces plages tarifaires si vous disposez déjà de cette option.
Offre Mon Energie by CA	Gestionnaire d'énergie	Comwatt est-il compatible avec la solution MyLight150 ?	La solution Comwatt est conçue pour fonctionner avec ses propres équipements et son propre système de pilotage énergétique afin de garantir un fonctionnement optimal et un accompagnement complet. La compatibilité avec des solutions tierces telles que MyLight150 n'est pas prévue ni garantie. Pour toute question relative à votre installation ou à un projet d'évolution, nous vous invitons à demander à être contacté par un conseiller Mon Energie by CA afin d'étudier la solution la plus adaptée à votre situation.
Normes électriques			

Webinaire Mon Energie by CA Réponses à vos questions

Juin 2026

Offre Mon Energie by CA	Normes électriques	Beaucoup installent eux-mêmes des panneaux achetés sur internet : est-ce réglementaire ?	Une auto-installation est juridiquement possible, mais elle est beaucoup plus encadrée si vous souhaitez raccorder l'installation au réseau, vendre un surplus ou bénéficier d'aides. L'installation doit respecter les normes applicables, obtenir les validations nécessaires (notamment Consuel selon les cas) et, en pratique, les aides et contrats de rachat exigent généralement le recours à un installateur qualifié/RGE.
Véhicule électrique			
Offre Mon Energie by CA	Véhicule électrique	Peut-on utiliser la batterie de la voiture électrique comme stockage/restitution (V2L/V2H) au lieu d'une batterie dédiée ?	Certaines technologies permettent d'utiliser la batterie d'un véhicule électrique : le V2L (Vehicle-to-Load), déjà disponible sur plusieurs modèles, alimente des appareils ; le V2H (Vehicle-to-Home), qui alimente la maison, est encore en déploiement en France et limité à certains véhicules. À ce jour, l'offre Mon Energie by CA n'intègre pas ce type de couplage.
Offre Mon Energie by CA	Véhicule électrique	Pouvez-vous installer une borne de recharge intelligente qui ne charge le VE qu'avec le surplus solaire (pilotage Comwatt) ? Quels fournisseurs ?	À ce jour, l'offre Mon Energie by CA n'inclut pas la fourniture d'une borne de recharge pour véhicule électrique. Le gestionnaire d'énergie a vocation à optimiser les usages électriques, mais la compatibilité avec une borne pilotée pour ne charger qu'au surplus solaire dépend du matériel et n'est pas proposée de manière standard dans l'offre actuelle.
Offre Mon Energie by CA	Véhicule électrique	Avec une voiture électrique (et le tarif Tempo), est-il judicieux d'installer des panneaux ?	Oui, dans beaucoup de cas c'est pertinent. Les panneaux permettent de couvrir une partie des consommations diurnes du logement et éventuellement une part de la recharge du véhicule lorsqu'il est présent en journée. L'option Tempo peut rester intéressante pour les consommations prises sur le réseau, notamment hors production solaire. L'intérêt exact dépend toutefois de vos horaires de recharge et de votre profil de consommation.
Offre Mon Energie by CA	Véhicule électrique	Est-il vrai que l'État envisage de facturer plus cher l'électricité utilisée pour recharger un VE via Linky ?	À ce jour, nous n'avons pas d'information confirmant une tarification spécifique de l'électricité domestique uniquement parce qu'elle sert à recharger un véhicule électrique via Linky. Le coût dépend de votre contrat d'électricité (base, HP/HC, Tempo, etc.) et non du type d'appareil branché, sauf offre particulière souscrite auprès d'un fournisseur.
Assurance			
Offre Mon Energie by CA	Assurance	Est-il indispensable d'assurer l'installation, et quelle est la garantie (durée) sur les panneaux ?	Il n'est pas obligatoire de souscrire une assurance spécifique, mais nous vous recommandons fortement de déclarer l'installation à votre assureur habitation. Cette démarche simple garantit que votre installation est bien couverte en cas de sinistre. Dans la grande majorité des cas, votre contrat multirisque habitation (MRH) couvre déjà les panneaux solaires intégrés à votre logement. Vérifiez simplement avec votre assureur que les panneaux sont bien inclus dans votre contrat.
Offre Mon Energie by CA	Assurance	Y a-t-il des risques d'incendie (côté assurance) ?	Le risque d'incendie d'une installation conforme est très faible (installateurs RGE, norme NF C 15-100). Pour être couvert en cas de sinistre, déclarez votre installation à votre assurance multirisque habitation, qui prend généralement en charge les dommages, selon les garanties de votre contrat.
Offre Mon Energie by CA	Assurance	Pourquoi le Crédit Agricole ne prend-il pas à sa charge la garantie décennale ?	La garantie décennale est légalement portée par l'entreprise qui réalise les travaux, c'est-à-dire l'installateur. Ce n'est donc pas le Crédit Agricole qui la « prend à sa charge » directement. En revanche, Mon Energie by CA sélectionne des installateurs partenaires certifiés et s'appuie sur un cadre qualité strict, tandis que la garantie décennale de l'installateur protège les dommages relevant de cette obligation légale.
Entretien et Service client			
Offre Mon Energie by CA	Entretien et Service client	Quel est le coût annuel de la maintenance/entretien d'une installation ?	Les panneaux nécessitent peu d'entretien. Un nettoyage à l'eau claire une fois par an est recommandé en zone poussiéreuse ou polluée (ailleurs, la pluie suffit souvent), avec un contrôle visuel annuel des fixations et du câblage. Le coût d'un entretien annuel réalisé par un professionnel est estimé entre 100 et 200 €.
Offre Mon Energie by CA	Entretien et Service client	Faut-il nettoyer régulièrement les panneaux (zone polluée) et gérez-vous ce nettoyage pour maintenir les performances ?	Les panneaux photovoltaïques nécessitent peu d'entretien. Il est recommandé de les nettoyer une fois par an à l'eau claire si vous êtes dans une zone poussiéreuse ou polluée. Dans la plupart des régions, la pluie suffit. Un contrôle visuel annuel est conseillé pour vérifier les fixations et le câblage. Le coût d'un entretien annuel professionnel est estimé entre 100 et 200 euros.
Offre Mon Energie by CA	Entretien et Service client	Qui s'occupe du SAV sur les panneaux ?	Mon Energie by CA dispose d'un service Support dédié qui vous accompagnera dans le cadre du SAV.
Rentabilité			
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Au bout de combien d'années l'installation est-elle amortie / rentabilisée (durée moyenne de retour sur investissement) ?	Le retour sur investissement moyen se situe entre 10 et 15 ans, selon votre consommation, l'ensoleillement et les aides perçues. En activant les services de pilotage « gestion intelligente » et en optimisant votre consommation, vous pouvez réduire votre facture et donc raccourcir cette durée d'amortissement.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Quel est le retour sur investissement des cas présentés, et comment distinguer l'économie due aux panneaux de celle due au gestionnaire et à la batterie ?	Le retour sur investissement moyen varie de 10 à 15 ans, en fonction de divers facteurs parmi lesquels la consommation, l'ensoleillement ou encore les éventuelles aides perçues. En bénéficiant des services de pilotage « gestion intelligente » et en suivant nos conseils pour optimiser votre consommation, vous pourrez réduire significativement votre consommation et réduirez ainsi la durée de votre retour sur investissement.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Vous engagez-vous / offrez-vous une garantie de résultat sur le retour sur investissement ?	Nous ne nous engageons pas sur une garantie de résultat chiffrée, car le retour sur investissement dépend de facteurs propres à chaque foyer (consommation, ensoleillement, évolution des prix de l'électricité). En revanche, le matériel bénéficie de garanties produit et de performance (jusqu'à 30 ans sur le rendement des panneaux Dualsun), et une simulation personnalisée donne une estimation réaliste de vos économies. Le ROI moyen observé est de 10 à 15 ans.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Les calculs de rentabilité intègrent-ils tous les paramètres (risques climatiques, assurance, entretien, coût et durée de vie batterie/gestionnaire, évolution des tarifs de rachat) ?	Les calculs de rentabilité reposent sur plusieurs hypothèses : votre consommation, votre profil d'usage, l'ensoleillement local, le taux d'autoconsommation, le coût du kWh, la puissance installée et les options retenues (gestionnaire, batterie, etc.). Les frais d'entretien restent généralement limités, mais l'évolution future des tarifs de l'électricité, des tarifs de rachat, de l'assurance ou de la durée de vie des équipements ne peut pas être garantie dans le temps. Une étude personnalisée permet d'affiner ces hypothèses.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Sur quelles hypothèses reposent vos calculs (prix du kWh retenu, lissage annuel) ?	Les estimations de rentabilité sont calculées sur une base annuelle, avec un lissage de la production et de la consommation sur l'année. Elles intègrent notamment l'ensoleillement de votre région, la configuration de votre toiture, votre profil de consommation et un prix de l'électricité représentatif au moment de l'étude. Ces hypothèses peuvent évoluer dans le temps, d'où l'intérêt d'une simulation personnalisée.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	La rentabilité dépend-elle de la qualité des matériaux utilisés ?	Oui, la qualité des matériaux joue sur la rentabilité dans la durée : performance des panneaux, dégradation dans le temps, fiabilité de l'onduleur, qualité de pose et niveau de garantie. Un matériel plus fiable et mieux garanti peut être plus intéressant sur le long terme qu'une solution moins chère à l'achat mais moins durable.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Comment rentabiliser un investissement élevé (40-50 k€) qui ne permet pas l'autonomie totale ?	Un investissement très élevé correspond souvent à une recherche d'autonomie quasi totale (gros stockage par batterie), rarement rentable pour une habitation ordinaire. L'offre est conçue pour l'autoconsommation raccordée au réseau, plus économique : on dimensionne au plus près de vos besoins pour maximiser l'autoconsommation et les économies, plutôt que de viser l'autonomie complète. Le ROI moyen est de 10 à 15 ans ; une simulation évaluera l'équilibre coût/économies dans votre cas.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	La rentabilité est-elle pénalisée l'hiver (faible production, faible charge de la batterie, revente à très bas prix) ?	La production est plus faible l'hiver, mais la rentabilité s'apprécie sur l'année entière, le surplus de la belle saison compensant en partie. La batterie lisse la production sur 24 h (et non d'une saison à l'autre). Avec un tarif de rachat devenu faible, il est souvent plus avantageux de consommer soi-même son énergie (environ 0,25 €/kWh économisé) que de la revendre ; le gestionnaire d'énergie y aide. Le ROI moyen reste de 10 à 15 ans.

Webinaire Mon Energie by CA

Réponses à vos questions

Juin 2026

Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	Avec un remboursement de prêt de 200 €/mois, l'opération est-elle rentable et comment se calcule-t-elle ?	Cela dépend du niveau d'économies générées par votre installation par rapport à votre mensualité de crédit. Il faut comparer, sur la durée, le remboursement du prêt, les économies d'électricité, la valorisation éventuelle du surplus et le coût global du projet. Une simulation personnalisée est nécessaire pour vérifier si l'opération est équilibrée ou non dans votre cas.
Offre Mon Energie by CA	Rentabilité	À partir de quelle puissance (kWc) l'installation devient-elle intéressante ?	Nous conseillons d'investir dans l'installation d'une centrale solaire si votre facture d'électricité est supérieure à 1000 euros par an.
TARIFICATION			
Prix			
Tarification	Prix	Quel est le coût / prix moyen d'une installation (fourchette, budget, y compris batterie et gestion) ?	Le prix dépend de la puissance et de la complexité de l'installation ainsi que du matériel choisi. En moyenne, comptez entre 7 000 € et 12 000 € pour une maison équipée en 3 kWc en prix grand public. Le coût peut également varier selon les options choisies (onduleur, batteries). Pour estimer plus précisément le prix de votre installation, quelques minutes suffisent avec notre simulateur sur notre site internet Mon Energie by CA.
Tarification	Prix	Quel est le prix d'une installation pour une puissance donnée (3 kWc, 6 kWc) ?	Le prix dépend de la puissance et de la complexité de l'installation ainsi que du matériel choisi. En moyenne, comptez entre 7 000 € et 12 000 € pour une maison équipée en 3 kWc en prix grand public. Le coût peut également varier selon les options choisies (onduleur, batteries). Pour estimer plus précisément le prix de votre installation, quelques minutes suffisent avec notre simulateur sur notre site internet Mon Energie by CA.
Tarification	Prix	Je reste dépendant d'EDF la nuit/l'hiver et mon surplus est racheté à très bas prix : quelle solution proposez-vous et à quel coût ?	Même avec une installation photovoltaïque bien pilotée, vous resterez en partie dépendant du réseau la nuit et en hiver. Les leviers pour limiter cette dépendance sont le bon dimensionnement de l'installation, le pilotage intelligent des usages et, si cela est pertinent, l'ajout d'une batterie. Le coût dépend du projet retenu : batterie, gestionnaire, puissance installée et configuration du logement. Une étude personnalisée permet de comparer précisément les gains attendus et le surcoût des options.
FINANCEMENT / AIDES			
Financement / Aides			
Financement /Aides	Financement / Aides	Quelles aides publiques / subventions de l'État existent pour l'installation de panneaux (MaPrimeRénov, etc.) ?	Des aides publiques existent pour les installations photovoltaïques mais ont été réduites récemment : - possibilité de revendre le surplus d'électricité à un tarif réglementé fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie actuellement (0,01 euro/kWh) ; - une exonération d'impôt sur le revenu pour les installations de puissance inférieure ou égale à 3 kWc, sous conditions ; - des aides locales (région, département, commune) selon les territoires. Par ailleurs, une TVA réduite peut s'appliquer selon la puissance et les caractéristiques du projet. L'installation de panneaux photovoltaïques n'est pas éligible au dispositif MaPrimeRénov. N'hésitez pas à demander à être contacté par l'un de nos Conseillers Mon Energie by CA qui pourra répondre plus précisément dans votre cas.
Financement /Aides	Financement / Aides	Le taux de TVA réduit s'applique-t-il à l'installation ?	Le taux de TVA dépend des équipements. En 2026, une TVA réduite à 5,5 % peut s'appliquer aux installations photovoltaïques jusqu'à 9 kWc, sous conditions techniques et environnementales des panneaux. Dans le cadre de l'offre, des panneaux de marque européenne (Voltec) répondant à ces conditions peuvent être proposés, et le gestionnaire Comwatt est éligible à la TVA réduite à 5,5 %. Un Conseiller Mon Energie by CA étudiera le scénario le plus favorable.
Financement /Aides	Financement / Aides	Quelles taxes / quelle fiscalité l'État prélève-t-il sur ce type d'installation ?	Pour un particulier, les revenus de la vente du surplus sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à 3 kWc (autoconsommation avec vente du surplus) ; au-delà, ils relèvent des BIC non professionnels (régime micro-BIC, abattement de 71 %, prélèvements sociaux de 17,2 %). Il n'existe pas de taxe spécifique sur l'autoconsommation au-delà de ces règles.
Financement /Aides	Financement / Aides	Peut-on bénéficier d'aides si je pose moi-même les panneaux ?	L'éligibilité aux aides (prime à l'autoconsommation, tarif de rachat) suppose en pratique le respect de critères stricts, dont l'installation par un professionnel qualifié et la conformité aux normes. Une pose réalisée soi-même risque de ne pas y donner droit. Dans l'offre, l'installation par un partenaire RGE sécurise l'accès aux aides et aux garanties.
Financement /Aides	Financement / Aides	A-t-on droit à des aides pour une résidence secondaire ?	Oui, les aides s'appliquent aux résidences principales et secondaires.
Financement /Aides	Financement / Aides	Existe-t-il des aides non soumises aux conditions de ressources, et s'appliquent-elles à un carport ?	Leur éligibilité dépend surtout des caractéristiques techniques et réglementaires du projet. Pour un carport, l'éligibilité doit être vérifiée au cas par cas selon la configuration et la nature exacte de l'installation.
Financement /Aides	Financement / Aides	Pourquoi les aides sont-elles conditionnées à une pose en toiture et non au sol ?	Les aides à l'autoconsommation résidentielle visent les installations sur bâtiment (toiture, ombrière), considérées comme intégrées à l'habitat ; les installations au sol relèvent d'un cadre différent. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'offre privilégie la pose en toiture.
Financement /Aides	Financement / Aides	Pouvez-vous indiquer le montant de l'investissement et ses modes de financement ?	Le montant d'investissement dépend du dimensionnement, des options retenues (batterie, type d'onduleur, gestion intelligente, complexité de pose, etc.) et du profil du logement. Des solutions de financement peuvent être étudiées avec votre banque, mais elles ne sont pas intégrées automatiquement dans le pack. Un Conseiller Mon Energie by CA et votre conseiller bancaire peuvent vous aider à construire le scénario le plus adapté.
Financement /Aides	Financement / Aides	Peut-on obtenir un Éco-PTZ pour l'installation ?	Installés seuls, les panneaux photovoltaïques ne sont pas éligibles à l'éco-PTZ, réservé aux travaux d'amélioration de la performance énergétique (isolation, chauffage, eau chaude) et non à la production d'électricité. Votre Caisse Régionale, distributrice de l'éco-PTZ, peut vous renseigner sur les conditions exactes et les solutions de financement adaptées.
Offre de financement			
Financement /Aides	Offre de financement	Le Crédit Agricole propose-t-il un financement / des facilités de paiement pour l'installation ?	Chaque Caisse régionale et le LCL ont leurs propres solutions de financement pour ce type de projet. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller bancaire.
Financement /Aides	Offre de financement	Existe-t-il des taux préférentiels ou financements bonifiés (ex. clients ayant leur crédit immobilier au CA) ?	Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire pour connaître les solutions de financement adaptées.
Financement /Aides	Offre de financement	Le projet peut-il être financé par un prêt vert / PTZ souscrit au Crédit Agricole ?	Chaque Caisse régionale et le LCL ont leurs propres solutions de financement pour ce type de projet. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller bancaire.
Financement /Aides	Offre de financement	Le CA accompagne-t-il financièrement et recommande-t-il des installateurs premium (garantie 30 ans) ?	Le financement relève de votre Caisse Régionale et de votre conseiller bancaire (solutions adaptées à ce type de projet). Côté installation, les partenaires sont des installateurs certifiés RGE sélectionnés sur cahier des charges strict, et le matériel proposé (panneaux Dualsun) bénéficie de garanties étendues, dont une garantie de performance de 30 ans sur le rendement.
Financement /Aides	Offre de financement	Peut-on faire un crédit en transfert de charge ?	Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire pour connaître les solutions de financement adaptées.
Financement /Aides	Offre de financement	Peut-on autofinancer le projet grâce aux économies réalisées ?	Les économies générées par l'installation peuvent contribuer à compenser une partie du financement dans le temps, mais elles ne remplacent pas automatiquement un plan de financement. Il faut comparer le montant de la mensualité, les économies attendues, la durée du prêt et le coût global du projet. Une simulation financière personnalisée est donc nécessaire.
Revente du surplus d'électricité			

Financement /Aides	Revente du surplus d'électricité	La revente du surplus existe-t-elle toujours (notamment au-delà de 9 kWc) et est-elle obligatoire ?	Oui, la revente du surplus existe toujours, via un contrat avec EDF OA au tarif réglementé en vigueur (de l'ordre de 0,01 €/kWh en juin 2026). Elle n'est pas obligatoire : sans contrat de rachat, le surplus est simplement injecté sur le réseau sans être valorisé. Les modalités et plafonds dépendent de la puissance installée ; un Conseiller Mon Energie by CA pourra préciser votre cas.
Financement /Aides	Revente du surplus d'électricité	À quel tarif EDF (OA) rachète-t-il le surplus, et avez-vous un contrat avec EDF ?	La revente du surplus passe par un contrat avec EDF OA (obligation d'achat). Le tarif, fixé par arrêté, évolue régulièrement et est de l'ordre de 0,01€/kWh en juin 2026 ; il est garanti sur 20 ans à compter de la signature. La démarche de contrat EDF OA est à réaliser de votre côté, avec l'accompagnement possible de notre équipe.
Financement /Aides	Revente du surplus d'électricité	Le contrat de revente est-il garanti et pour combien d'années ? Y a-t-il des frais ?	Le tarif de rachat du surplus est garanti sur 20 ans à compter de la signature du contrat EDF OA. Il n'y a pas de frais spécifique pour vous au titre de la revente du surplus dans ce cadre ; certaines opérations annexes (raccordement, etc.) sont intégrées au projet. Votre Conseiller Mon Energie by CA pourra détailler les conditions applicables.
Financement /Aides	Revente du surplus d'électricité	Les tarifs de rachat ayant fortement baissé (≈1 cent), est-ce encore intéressant de revendre le surplus ?	Avec la baisse des tarifs de rachat, la logique économique d'un projet repose encore davantage sur l'autoconsommation de votre propre production. La revente du surplus reste possible, mais elle devient un complément de valorisation plutôt qu'un moteur principal de rentabilité. L'intérêt de revendre dépend donc surtout de votre capacité à consommer directement l'énergie produite, notamment avec un pilotage intelligent ou une batterie.
Financement /Aides	Revente du surplus d'électricité	Peut-on revendre son surplus à un autre acteur qu'EDF (coopérative, autre fournisseur) ?	En France, pour les installations résidentielles en autoconsommation avec vente du surplus, le contrat de rachat est géré par EDF OA (Obligation d'Achat) pour accéder au tarif réglementé. Il est possible de revendre à un autre fournisseur. Par contre, il est indispensable de signer en premier lieu un contrat avec EDF OA, puis de transférer le contrat pour passer à un autre "acheteur". A noter que toute sortie du contrat EDF OA est définitive.
Financement /Aides	Revente du surplus d'électricité	Quelle est la fiscalité de l'électricité revendue (imposition au-delà de 3 kWc, taxes à venir) ?	Les revenus de la vente du surplus sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à 3 kWc en autoconsommation avec vente du surplus. Au-delà, ils sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels (micro-BIC, abattement de 71 %, prélèvements sociaux de 17,2 %). Nous n'avons pas connaissance, à ce jour, d'une nouvelle taxe spécifique annoncée au-delà de ces règles.